

*Intervention de M. Gizard, lors de l'audition au Parlement européen  
sur la cohésion territoriale - 2 décembre 2008*

Merci Monsieur le Président. D'abord je voudrais vous remercier de m'avoir invité aujourd'hui ici. Le Bureau politique de la CRPM exprimera le 23 janvier prochain au nom de l'ensemble de ses membres sa réponse au Livre vert proposé par la Commission. Nous y avons invité votre Rapporteur et celui du Comité de Régions pour participer à cette discussion. Je tiens à dire tout de suite que nous adhérons pour une large part au projet de rapport préparé par votre Rapporteur, Lambert Van Nistelrooij et compte tenu de ce qu'ont dit MM. Faludi et Mehlbye, je voudrais seulement souligner quelques points concernant le débat sur la cohésion.

D'abord sur la définition : il en faut sûrement une mais qu'elle ne soit pas trop précise. Un historien français, Fernand Braudel, disait à propos du concept d'économie-monde : « il est suffisamment élastique pour qu'on puisse l'habiter et en faire quelque chose ». Je ne souhaiterais pas qu'on enferme la cohésion territoriale dans une définition qui rende ensuite l'invention de l'action très difficile. Pour nous, en tout cas, c'est sûrement une dynamique d'équité, de solidarité entre les territoires, avec des mécanismes qui accompagnent cette solidarité aux différentes échelles européenne, nationales, régionales et locales tant d'un point de vue législatif, budgétaire que fiscal. Et donc c'est bien particulier. Deuxièmement, je crois que ce qu'il faut mesurer, à supposer que le Traité de Lisbonne soit adopté, c'est le bouleversement qu'introduira dans le droit primaire de l'Union la présence de l'exigence de cohésion territoriale. Un bouleversement pour les politiques européennes et pour les politiques des Etats membres, car ceci, si on veut être fidèle à l'exigence de cohésion territoriale, demandera un *screening* des politiques à impact territorial. Je pense à l'agriculture, à la recherche, au transport, à la mer, aux aides d'Etat à finalité régionale, à la politique d'emploi et de formation etc...

Un tel principe devrait se traduire aussi, nécessairement par un dispositif de travail intersectoriel. La cohésion territoriale n'est pas l'affaire de la seule DG Regio ou des seuls Ministères du développement régional. Si je me réfère à la façon dont est née la politique européenne maritime intégrée, elle a pris un bon départ parce qu'elle est devenue l'affaire de tout le collège des Commissaires et que ceci a conduit les différents commissaires sectoriels à faire rentrer leurs approches dans le cadre d'une conception globale de la mer. Si la cohésion territoriale est dans le droit primaire de l'Union, il devrait y avoir une approche similaire.

Troisième point : c'est forcément une approche de gouvernance multi-niveaux. Je l'ai dit tout à l'heure, de l'Europe jusqu'au local. Et ceci suppose, je dirai, le franchissement d'une nouvelle étape des mécanismes de la gouvernance. Le Livre vert dit encore que « éventuellement les Etats pourraient

associer les autorités régionales et locales ». Pourquoi ce – « éventuellement » – dans un cas qui concerne tant les responsabilités publiques territoriales aux différents échelons ? Pourquoi ne pas aller jusqu'à proposer, par le Parlement, une charte de la gouvernance multi-niveaux qui fasse franchir un cap un peu plus décisif par rapport à ce qui a été mis en place depuis 20 ans dans la politique régionale ?

Ce n'est qu'avec ces préalables que l'on pourra alors préciser comment les fonds structurels, la politique régionale, la politique de cohésion, la coopération territoriale, la politique de voisinage, les spécificités des territoires à handicaps géographiques, comment l'ensemble de ces éléments apporteront aussi et sûrement de manière importante leur contribution à une ambition politique partagée de cohésion territoriale, et non pas comme l'instrument de replâtrage de politiques qui n'en tiendraient pas compte et qu'il faudrait ensuite corriger.

Evidemment, cette ambition fait référence à la spécificité du modèle d'organisation des Etats de l'Union du point de vue historique. L'aventure de l'Europe, contrairement aux autres continents, et ce qui a fait son succès dans les premières mondialisations, ce sont les pactes passés entre les dirigeants centraux des Etats en voie de naissance et de leurs autorités locales. Ne serait ce que pour pouvoir lever l'impôt et financer les aventures et les ambitions extérieures. C'est au même enjeu que nous sommes confrontés aujourd'hui à l'échelle européenne. Si on veut aller jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle, il faudrait aller, nous semble-t-il, et nous le proposerons, jusqu'à un pacte territorial qui associe les institutions communautaires, les Etats membres, les autorités régionales et locales, et ceci sur la base de la bonne pratique qui a été initiée depuis 20 ans par la politique régionale : ce contrat européen, inscrivant toute stratégie régionale territoriale entre les priorités mondiales et européennes d'un côté et puis la capacité de produire un projet stratégique à l'échelle territoriale, et donc de croiser du *bottom up* et du *top down* pour arriver aux bonnes réponses face aux défis de la mondialisation et de globalisation. Je ne vous cacherai pas ma surprise quand j'ai entendu le 12 novembre dernier au séminaire sur l'avenir du budget, la Commissaire chargée du budget classer cet acquis dans les politiques vieillottes dont il faudrait se débarrasser pour faire place à des politiques nouvelles. Je crois comprendre que l'école de Chicago a connu quelques difficultés ces derniers mois à travers la crise que nous connaissons et que peut-être on peut non seulement épouser les thèses de la macro-économie libérale mais tenir compte aussi d'une approche par les capacités d'invention et de création des territoires.

Je voudrai probablement terminer, si vous le permettez, en insistant à nouveau sur cette nouvelle étape d'une gouvernance. Le Livre vert sur la cohésion territoriale porte en sous titre « faire de notre diversité une force », et je me demande si nous avons vraiment le choix, compte tenu de ce qu'est cette extrême diversité, qu'elle soit géographique, démographique, institutionnelle, politique, humaine. Et

de ce point de vue là, indiscutablement, l'une des grandes faiblesses du Livre vert tel qu'il est, réside dans l'absence de prise en compte, d'analyses de la variété des systèmes institutionnels dépendant de nos Etats, dans lesquels pourraient être pris en charge une politique de cohésion territoriale et quels seraient les mécanismes de gouvernance territoriale qui permettraient de la faire dans le cadre de cette variété. Depuis le paquet Delors, on a su inventer, pour mettre en œuvre la politique économique et sociale, ce que j'appellerai « un bricolage institutionnel », c'est-à-dire qu'on est passé par un contrat entre l'Union européenne et ses territoires, et ceci bien évidemment doit servir de base demain à une politique de cohésion territoriale avec une étape plus ambitieuse dans ce domaine. Nous rêvons de deux choses : d'une part qu'on fasse suite à ce que l'économiste américain M. Rifkin appelait il y a 5 ans « le rêve européen », en disant qu'à travers ces innovations de gouvernance l'Europe avait mis en route un modèle post-national correspondant tout à fait au besoin du 21<sup>e</sup> siècle et que d'autre part, on puisse faire de cette diversité une force comme probablement l'une des meilleures forces pour répondre à la globalisation et peut-être même en ces moments de crise.

Merci